



Compte rendu

Réunion du conseil municipal

Présents : Dabadie Audrey, Coelho Gregory, Kneppers Frédéric, Roques Serge, Dasilva Adrien, Lagarde Christian, Mendes Joao, Lendres Sébastien, Cuyaubère Sylvie, Guichard Stéphane, Conte-Daban Alain

Absents excusés :

Absents :

Séance du 14 septembre 2023

Lieu : Salle de réunion mairie de Tarasteix

Secrétaire de séance : Christian Lagarde.

Début de séance : 20h30

Procurations : Néant

Préambule : le 11 septembre 2023 à 14H30 Mme Doucey est venue en mairie me remettre un courrier. Elle demande que ce courrier soit lu lors de la séance de ce jour. Il s'agit des nuisances sonores causées par un élevage de chien dans le voisinage.

Après débat, ce point est rajouté à l'ordre du jour à l'unanimité des présents

1. COURRIER DE M & Mme DOUCEY (nuisances sonores) :

M le Maire fait lecture du courrier.

A leur demande, courant août le Maire et le 1^{er} adjoint se sont déplacés chez M et Mme Doucey. Le même jour nous avons été voir M Di-Piazza et Mme Gezelin. Ils étaient en congés. Nous les avons vus le mardi 5 septembre.

D'après les propos des familles citées dans le courrier et les dires du voisinage, l'élevage de chiens de Mr Di-Piazza et Mme Gezelin occasionne des désagréments et nuisances sonores dus aux aboiements répétitifs des chiens, nuit et jour.

La mairie ayant pris des renseignements auprès des services concernés agira dans un souci d'apaisement. Un médiateur sera mandaté pour essayer de traiter ce sujet à l'amiable.

2. DEMANDE DE MISE EN PLACE DE MIROIR POUR UNE SORTIE SUR VOIE PUBLIQUE :

Faisant suite à deux demandes, il convient de distinguer :

- Les miroirs situés sur le domaine routier de la commune qui répondent à un objectif général de sécuriser la voie de passage. Ceux-ci relèvent de la responsabilité de la commune.
- Les miroirs situés sur des propriétés privées ou sur le domaine de la commune (avec l'accord du maire) et qui ne servent qu'à sécuriser une sortie privée. Ceux-ci relèvent de la responsabilité des propriétaires privés.

Dans notre cas, les demandes ne sont faites que pour sécuriser la sortie de propriétés privées sur des voies communales puisque ces véhicules ne sont pas prioritaires par rapport aux usagers de la voie publique. Il ne s'agit pas de sécuriser une intersection entre deux voies publiques. Cela répond donc à des besoins privés principalement. L'achat et la pose des miroirs sont à la charge des propriétaires privés une fois la demande faite en mairie. Les miroirs autorisés doivent être à multi usage intérieur/extérieur avec le réflecteur en plexi dos galva d'un diamètre de 400. Cette information sera diffusée aux demandeurs.

3. POINTS SUR LES AVANCEES DES RESERVES INCENDIES :

Le bornage chemin Conte Etienne et des Carmes a été fait. Les actes administratifs sont en cours de finalité. L'entreprise Colas devrait commencer les travaux fin octobre.

4. POINT TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX :

L'entreprise Eco bois va commencer les travaux cette fin Septembre

Église : actuellement certaines lumières ne fonctionnent plus et le matériel ne se fait plus. Le nécessaire a été acheté pour le remplacer.

Appartement au 500 Rte de Vic : Une clôture rigide et un portail seront posés afin de permettre aux locataires de sécuriser leur espace.

5. LOCATION FOYER AUX PERSONNES ET ASSOCIATIONS EXTERIEURES AU VILLAGE :

Après débat, le coût d'une location sera de 350€.

Cette modification sera effective à partir du 15 septembre.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette augmentation.

6. RENTREE DES CLASSES RPI :

La rentrée s'est effectuée avec 71 élèves. Il devrait y avoir 6 ou 7 TPS qui sont inscrits pour janvier 2024. Un 1/2 poste a été mis en renfort.

La directrice va renouveler la demande d'un 4° poste pour la rentrée 2024 qui est prévue avec 80 enfants au moins.

7. ORGANISATION DE LA JOURNEE MARCHE DU 22 OCTOBRE :

La journée marche sera organisée le 22 octobre 2023. Le bénéfice sera comme à son habitude partagé entre France Alzheimer et le Téléthon. Un flyer va être distribué.

8. QUESTIONS DIVERSES :

RAS

9. INFORMATIONS DIVERSES :

- Bar associatif : réunion publique le 10 Novembre 2023 à 19h30 à la salle des fêtes.
- 11 novembre : Dépôt de gerbe aux monuments aux morts suivi d'un verre de l'amitié.

Vu pour être affiché le 20 septembre 2023
(Sceau de la mairie)

Le Maire
Alain Conte-Daban